

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018**

**REUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2018**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**DESIGNATION D'UN ANIMATEUR NATURA 2000 POUR LA  
GESTION DE LA RESERVE NATURELLE DE L'ETANG DE  
BIGUGLIA-CHJURLINU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre du réseau écologique Européen Natura 2000, les espèces et habitats sur l'étang de Biguglia/Chjurlinu et ses rives ont été désignés Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive « Habitat » (ZSC) et Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive « Oiseau » (ZPS).

Afin de poursuivre l'objectif de Natura 2000, préserver la biodiversité en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et régionales, un « Document d'objectifs » (DocOb) doit être réalisé par site.

L'ancien Département de la Haute-Corse s'est engagé, de 2011 à 2015, dans le dispositif Natura 2000 en élaborant les deux documents d'objectifs et en assurant durant cette phase la présidence du comité de pilotage (COFIL) local conjoint des sites Natura 2000. Les deux documents ont été approuvés par arrêté préfectoral en septembre 2015. La participation active de l'ensemble des acteurs locaux et le dialogue au sein du COFIL a permis à chacun de s'approprier les enjeux de conservation du patrimoine naturel et les enjeux socio-économiques du territoire.

La mise en œuvre du DOCOB est assurée par un animateur de site. Le rôle de l'animateur consiste à faire vivre le site en favorisant les projets durables de territoire, en informant et sensibilisant les socio-professionnels sur la manière d'atteindre les objectifs définis dans le document d'objectifs.

La prochaine réunion du Comité de Pilotage présidée par l'Etat devra désigner la structure en charge de l'animation du site. La Collectivité de Corse, propriétaire de l'étang de Biguglia/Chjurlinu et gestionnaire de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia/Chjurlinu en subrogation de l'ancien Département de la Haute-Corse, est pressentie pour assurer cette fonction. En effet, en tant que gestionnaire de la Réserve Naturelle de l'étang de Biguglia/Chjurlinu, la Collectivité de Corse est maître d'ouvrage potentiel de la plupart des actions programmées.

Je vous précise que plusieurs opérations de gestion prévues au DOCOB sont susceptibles d'émarguer à un financement au titre du Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC).

Aussi, je vous propose de bien vouloir m'autoriser à présenter la candidature de la Collectivité de Corse en tant qu'animateur Natura 2000.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.